

Bachelier en Comptabilité option : fiscalité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 35S Impôt des sociétés 2			
Code	ECCF3B35SISC2	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Marcella NOTARRIGO (marcella.notarrigo@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette unité d'enseignement est de maîtriser les spécificités fiscales liées à l'impôt des sociétés. De plus, cette UE a pour volonté de créer des liens ainsi qu'une meilleure compréhension de sa place parmi les divers matières vues lors du cursus pris dans sa globalité.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
 - 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
 - 1.5 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.2 Négocier, argumenter et défendre les dossiers
 - 2.4 Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration d'entreprises
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable**
 - 3.1 Tenir la comptabilité sur base des pièces justificatives et conformément à la législation en vigueur
 - 3.2 Établir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes
 - 3.3 Utiliser des logiciels comptables et de gestion et exploiter les résultats intermédiaires et définitifs
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.3 Vérifier la conformité des documents aux exigences légales
 - 4.4 Établir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
 - 5.2 Mettre à jour la documentation
 - 5.4 Assurer le suivi de ses dossiers

Acquis d'apprentissage visés

À la fin de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable :

- de maîtriser les spécificités fiscales,
- d'établir les documents fiscaux requis
- de calculer l'impôt à l'ISOC ;

- de réaliser de manière précise et complète une déclaration ISOC
- de maîtriser les nouveautés fiscales quant à la nouvelle réforme,
- de tenir ses connaissances à jour en matière fiscale

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECCF3B35ISC2A Impôt des sociétés

60 h / 6 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 60 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCF3B35ISC2A Impôt des sociétés

60

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en Comptabilité option : fiscalité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Impôt des sociétés			
Code	3_ECCF3B35ISC2A	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marcella NOTARRIGO (marcella.notarrigo@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans cette UE concernant la maîtrise des spécificités fiscales en impôt des sociétés.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- A la fin de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable :
- de maîtriser les spécificités fiscales relatives à l'impôt des sociétés
 - d'établir une déclaration fiscale société et de rédiger les documents annexes
 - de calculer l'impôt
 - de conseiller au mieux ses futurs clients sur l'optimisation fiscale
 - de tenir ses connaissances à jour en matière fiscale

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Déclaration fiscale et personnes assujetties à l'ISOC
Fonctionnement général et opérations de l'ISOC
Détermination du résultat fiscal et de la base imposable
Maîtrise des divers déductions fiscales
Calcul d'impôt

Cette unité d'enseignement est la continuité logique de l'UE 22 impôt des sociétés1

Démarches d'apprentissage

Notions théoriques sur base d'un cours magistral entrecoupées de cas pratiques, d'exemples chiffrés.

Lien entre les notions théoriques et la réalité du terrain.

Rappel de notions vues précédemment dans l'UE 22 impôt des sociétés 1

Dispositifs d'aide à la réussite

Nombreux cas et exercices pratiques
Actualités fiscales

Capsules vidéos si les conditions sanitaires l'imposent

Ouvrages de référence

- Pacioli
- Guide déclaration: impôt des sociétés
- Fiscologue
- ...

Supports

Syllabus, exercices divers
Déclaration fiscale et ses annexes fiscales
Textes d'actualité
Ouvrages
Capsules vidéos si les conditions sanitaires l'imposent

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'examen se déroulera en version écrite sur base de deux parties:

- partie pratique: réalisation d'une déclaration complète pour 2/3 de la note globale
- partie théorique: sur base d'un QCM pour 1/3 de la note globale

En fonction des directives liées à la situation sanitaire, les modalités d'évaluation pourraient être modifiées afin de se réaliser sous forme d'un oral, d'un travail ou encore d'un examen en distanciel, ou autre.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	40				
Période d'évaluation	Exe	60			Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 60

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de juin quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure apprécié par la Direction.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).